



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 mars 2002

CREATION DES CONSEILS DE QUARTIER

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 Février 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mars 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à M. Michel PAILLEY.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2002

DELIBERATION D20020087

**Direction de la Proximité et de la
Citoyenneté**

CREATION DES CONSEILS DE QUARTIER

Monsieur Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire
Après examen par la Commission Générale,

Le rapport de la commission « Mauroy » remis au premier ministre le 17 octobre 2000, intitulé « refonder l'action publique locale », a proposé de créer des conseils de quartier dans les villes de plus de 20 000 habitants. Les conseils de quartier sont des instances locales qui permettent aux citoyens d'émettre leur opinion sur des sujets touchant leur vie quotidienne. Il font appel à la participation des citoyens afin d'apporter des solutions concrètes aux problèmes et aux enjeux territoriaux.

A la suite de ce rapport, le gouvernement a déposé un projet de loi sur la démocratie locale, adopté définitivement en février 2002. Celui-ci a fait l'objet de navettes entre l'Assemblée nationale et le Sénat impliquant un certain nombre d'amendements. Parmi ceux-là, le seuil de création obligatoire des conseils de quartiers est passé de 20 000 à 80 000 habitants, les conseils étant « possibles » dans les villes de 20 000 à 80 000 habitants.

Dans l'esprit de ces débats et de la loi, la majorité municipale avait clairement exprimé le désir d'inscrire la ville de Niort dans le cadre d'un développement urbain durable s'appuyant sur la démocratie participative. La ville est un espace de vie et d'échanges où les individus confrontent leurs intérêts et tissent des relations qui fondent sa richesse sociale, économique et culturelle. Ainsi, les citoyens doivent pouvoir s'exprimer sur des projets locaux qui les concernent au quotidien dans leurs quartiers. Ils doivent aussi pouvoir concrétiser des choix d'aménagement en disposant de budgets identifiés, reprenant les enveloppes de quartiers, inscrites au budget primitif 2002.

Cinq réunions publiques ont été organisées dans différents secteurs de la ville (Les Brizeaux, Saint Florent, centre-ville, Saint Liguair, Souché) au cours desquelles les Niortais ont pu s'exprimer sur le projet de création des conseils de quartiers et sur leurs modalités de mise en œuvre. La commission municipale Citoyenneté Proximité Démocratie participative s'est également réunie pour examiner ce projet. Il ressort de ces discussions un consensus assez large au sujet de la création de ces conseils de quartier, de leur fonctionnement, pour lequel le conseil municipal mettra à disposition les moyens nécessaires en fonctionnement par le biais de la Direction Proximité/Citoyenneté.

Il est donc proposé d'adopter, bien que la loi ne nous en fasse pas l'obligation, la création de 9 Conseils de quartiers dans la ville de Niort, d'adopter les modalités de fonctionnement fixées dans la charte ci annexée et de fixer leur délimitation géographique ainsi que décrite dans le document et la carte jointe à la Charte.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la création de 9 Conseils de quartier suivant les délimitations géographiques ci annexées et dont les dépenses de fonctionnement sont inscrites au budget communal.

- Approuver la charte de fonctionnement de ces conseils de quartier également annexée.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Rodolphe CHALLET

[Ordre du jour](#)